

RÈGLEMENT

PRIX DE LA STARTUP QUÉBEC 2024

1. OBJET DU PRIX

Le Prix de la Startup Forum InCyber a pour objectif de valoriser les Startups et jeunes entreprises innovantes québécoises. Le jury est constitué de représentants publics, d'utilisateurs finaux et de fonds d'investissement du secteur de la cybersécurité et de confiance numérique. Il distingue chaque année une ou plusieurs entreprise(s) innovante(s) dans le domaine. Le jury a la possibilité de décerner 2 prix distincts :

1. Le Grand Prix de la Startup Forum InCyber

2. Prix du coup de cœur

2. NATURE DU PRIX

Les prix sont remis au(x) vainqueur(s) à l'occasion du Forum InCyber (FIC) Canada, au sein de l'Espace Talents, par une personnalité du secteur du numérique et/ou un représentant étatique. Pour chaque prix, les gagnants du Prix de la Startup Quebec Forum InCyber Amérique du Nord se verront offrir :

- Le Grand Prix de la Startup Forum InCyber :
 - Un stand de 100 Pi2 (9m2) "Prestige" offert pour les Forum InCyber :
 - USA 2025 (valeur 15 000 US\$)
 - Canada 2025 (valeur 9 000 CAN\$)
- Le Prix du coup de cœur du jury :
 - Un stand de 100 Pi2 (9m2) "Essentiel" offert pour le Forum InCyber Canada 2025 (valeur 6500 CAN\$)

Les gagnants bénéficieront d'une visibilité accrue sur les supports de communication du Forum et réseaux sociaux.

**Les start-up candidates doivent avoir leur siège social situé au Québec.*

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le Prix de la Startup Forum InCyber est ouvert :

- aux entreprises québécoises* ayant moins de 6 ans d'existence ;
- disposant d'un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dollars canadien sur l'année passée ;
- intervenant dans le domaine de la sécurité, de la confiance numérique, et/ou de la cybersécurité industrielle.

Une Startup liée à un grand groupe peut candidater dès lors qu'il s'agit d'entités juridiques distinctes. L'innovation est entendue au sens large (technologie, usage, marketing, etc.). Elle concerne tant les produits que les services et vise à la fois innovation technologique et innovation de modèle économique.

4. MODALITÉS DE CANDIDATURE

La participation est gratuite. Les entreprises candidates doivent avoir complété leur dossier de candidature avant le 1er août 2024, 23h59.

5. PHASE DE PRÉSÉLECTION

Une présélection sera effectuée sur dossier en Août 2024. Cette phase de présélection débouchera sur la sélection de 6 à 10 entreprises finalistes maximum.

6. PHASE D'ÉVALUATION FINALE

Les 6 à 10 entreprises présélectionnées seront auditionnées à la mi-septembre. Les auditions se feront uniquement en français. Attention toutefois, il n'y aura pas de système de traduction. Une trame d'intervention sera transmise aux candidats en amont de leur intervention pour les aiguiller de manière plus précise sur les attentes du jury et sur la manière de pitcher leur solution.

**Les start-up candidates doivent avoir leur siège social situé au Québec.*

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury appréciera la pertinence des solutions présentées selon plusieurs critères :

- Dimension innovante de l'entreprise et de(s) solution(s) présentée(s) ;
- Maturité des solutions / services présentés ;
- Efficacité opérationnelle de(s) solution(s) présentée(s) ;
- Viabilité économique de l'entreprise et de(s) solution(s) présentée(s) ;
- Caractère différenciant de la solution et sa capacité à créer de la valeur dans un univers déjà existant

8. LE JURY

Le Jury est composé de personnalités qualifiées issues à la fois de la sphère publique et du monde privé, dont la liste est publique. Cette liste est publiée au plus tard le jour de la clôture des candidatures, le 1er août 2024. Le Jury est totalement indépendant des organisateurs de l'événement qui ne prennent pas part aux votes. Un candidat ne peut être membre du Jury. Avant les délibérations, les membres du Jury déclarent les éventuels conflits d'intérêt pouvant résulter de liens qu'ils entretiendraient avec certains candidats (liens capitalistiques, familiaux, personnels, salariat, sous-traitance etc.). Dans ce cas, ils ne participent pas aux délibérations concernant ces candidats. Les membres du jury s'engagent :

- À observer la plus stricte confidentialité sur les informations communiquées par les entreprises candidates et sur les délibérations qui auront lieu au sein du jury ;
- À respecter l'embargo sur le nom du ou des lauréats jusqu'à la communication officielle du(des) nom(s) par l'organisation Forum InCyber ;
- À réaliser une évaluation impartiale des entreprises et solutions présentées.

9. PUBLICITÉ

Les entreprises candidates seront présentées sur le site internet du Forum InCyber : northamerica.forum-incyber.com, ainsi que sur les réseaux sociaux du Forum InCyber. Les Lauréats pourront utiliser le nom du Prix dans leurs documents d'entreprises.

**Les start-up candidates doivent avoir leur siège social situé au Québec.*

10. UTILISATION DES DONNÉES

Le forum incyber utilise la plateforme wiin.io dans le cadre de la récupération et du traitement des données des candidats au prix de la startup.

Vous trouverez ci dessous la politique de traitement des données liée :
<https://help.wiin.io/portal/en/kb/articles/rgod-and-privacy-notice-wiin>

11. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Prix de la Startup Forum InCyber implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Les start-up candidates doivent avoir leur siège social situé au Québec.*